



Contribution d'Europe Écologie-les Verts Réunion à l'enquête publique sur la révision du PDEDMA

Depuis le 8 novembre, l'enquête publique sur le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) est lancée pour un mois. Europe Écologie-les Verts Réunion entend apporter sa contribution au débat. Nous avons beaucoup appris en discutant avec Dany Dietmann, maire alsacien spécialiste du sujet, présent début novembre à la Réunion. Le groupe de travail a élaboré des éléments d'analyse et de propositions qui seront versés au dossier de l'enquête publique.

Les élus ont une lourde responsabilité dans le retard pris par la Réunion dans la gestion des déchets. Nous en produisons une quantité très importante : 609 kg par habitant et par an. Le tri est encore peu développé. Seulement 22 % des déchets sont effectivement triés en 2008, et valorisés, (dernier pourcentage connu) ce qui est très loin de l'objectif fixé au moment de la première révision du Plan en 2002 qui était de 43 %.

RAPPEL DE LA SITUATION EN 2008 :

Tonnage total de déchets collectés :	488 200 t
Tonnage matière valorisée (verre, métaux, plast. etc..)	31 130 t
Tonnage organique valorisé (déchets verts compostés)	75 387 t
Pourcentage de valorisation : 22 %	
Tonnage enfoui (ordures, encombrants, déchets végét., inertes)	376 875 t

PETIT HISTORIQUE DU PDEDMA A LA REUNION :

Le 2 février 1996, la Réunion s'est dotée d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.D.E.D.M.A.), validé par arrêté préfectoral et conforme à la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.

Par la suite, le Département de La Réunion a pris les compétences liées à la mise en œuvre et à sa révision de ce plan en 1996. Depuis cette date, ce n'est plus à la préfecture de définir la politique de la Réunion en matière de traitements et d'élimination des déchets. La compétence est donnée maintenant aux communautés d'agglomération (CINOR, TCO, CIVIS, CASUD, CIREST) qui auront à mettre en œuvre le plan,

Une première révision du PDEDMA a été approuvée par le Conseil Général en octobre 2002. A ce stade, le PDEDMA se donnait comme « objectif principal la réduction de la mise en décharge des déchets en vue de les trier, d'assurer leur collecte ainsi que leur traitement en favorisant **les valorisations par recyclage ou réemploi, compostage et production énergétique** ». Le but annoncé était « d'amener l'île aux normes européennes en matière de gestion de déchets à l'horizon 2006 ».

Nous sommes donc loin du compte, loin des objectifs du Grenelle de l'environnement. Alors que faire ?

Nous devons agir à deux niveaux :

- la réduction de la masse globale des déchets.
- l'augmentation de la proportion de déchets triés, réutilisés ou recyclés.

1. EUROPE ECOLOGIE SALUE L'ABANDON DE L'INCINERATEUR :

Pour des raisons que nous avons du mal à comprendre, le Préfet de la Réunion est encore revenu récemment à la charge pour proposer de traiter les déchets avec des incinérateurs. Les écologistes ont toujours dénoncé l'option « incinération » comme étant une très mauvaise solution pour des raisons multiples :

- un incinérateur coûte cher : compter 100 millions d'euros pour un 100 000 tonnes. Il alourdit et pénalise gravement les finances intercommunales pour 20 ans.
- l'incinération est contradictoire avec le tri-recyclage et la réduction des déchets, puisque une fois l'appareil mis en place il faut l'alimenter de manière constante pour le rentabiliser.
- un incinérateur ne fait pas l'économie de la mise en décharge, puisque 1 tonne de déchets incinérés, génère environ 300 kg de mâchefers (résidus d'incinération) toxiques à stocker.
- un incinérateur qualifié de « propre » rejette quand même toutes sortes de produits toxiques dans l'atmosphère comme des dioxines, le protoxyde d'azote, certains métaux lourds, de l'acide sulfurique etc..

La population réunionnaise l'a bien compris puisqu'elle refuse, dans sa grande majorité, la construction d'incinérateurs. Europe Ecologie-les Verts Réunion se félicite donc que, malgré les pressions du Préfet, les élus du Conseil Général 974 aient refusé cette solution de facilité, cette solution-paresse qui conduirait à une impasse, (sauf pour les opérateurs d'incinérateurs...).

Mais l'abandon de l'incinération ne règle rien si ce n'est que l'option valorisation reste ouverte, en permettant de transformer les déchets en matières premières.

DECHETS OU MATIERES PREMIERES ?

D'abord, nous pouvons nous passer d'un certain nombre d'objets qui augmentent le contenu de nos poubelles. Eviter tout ce qui est jetable, mettre directement dans son sac-pays plutôt que d'utiliser des sachets plastiques, refuser la publicité etc...

Il faut aussi changer notre point de vue sur les déchets. **Un déchet n'existe pas en soi.** Et si nous considérons le verre, les métaux, les matières plastiques, le papier et les cartons, **non plus comme des déchets, mais comme des matières premières** pour la fabrication de nouveaux objets ? Sait-on qu'une tonne de canettes en aluminium vaut près de 1000 € ? que les plastiques valent autour de 200 € la tonne etc...

Mais pour cela, il ne faut pas tout mélanger dans nos poubelles. Tout ce qui pourrit : épiluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café etc... ne doit pas être mélangé aux matières recyclables puisque cela les souille et les déprécie.

C'est pour cette raison que le tri est si fondamental :

- mettre au compost tout ce qui est fermentescible pour ne pas souiller et faire perdre de la valeur à tout ce qui est recyclable.
- mettre dans des bacs ou des conteneurs appropriés tout ce qui peut être recyclé et qui doit être considéré comme **une « nouvelle » matière première.**

Savez-vous qu'en métropole certains anciens casiers de stockage de décharges sont déjà fouillés à titre expérimental pour en extraire des matières premières ? Ce serait beaucoup plus simple et plus avantageux financièrement d'acheminer directement les matériaux récupérés vers des filières de recyclage.

Nous ne devrions plus parler de PDEDMA mais de PDVPM, soit Plan Départemental de Valorisation des Produits Ménagers.

2. LA REDUCTION AU COEUR DE TOUTE POLITIQUE DE DECHETS :

Renoncer à l'incinération, n'est pas suffisant. Ce choix doit être le point de départ d'une nouvelle prise de conscience politique des élus du Conseil Général, en faveur d'un volontarisme. Si rien d'autre n'est fait, nous allons vers une impasse. La saturation des centres d'enfouissement est très proche et l'option de l'incinération reviendra sur la table.

Répetons-le, le chiffre avancé dans l'annonce de l'enquête publique, est de 609 kg de déchets par Réunionnais et par an, (total divisé par le nombre d'habitants) , ce qui est très important. **Vivant sur une île, nous sommes confrontés en plus à la raréfaction de l'espace et au prix élevé du foncier.**

Depuis l'inscription de la Réunion au patrimoine mondiale de l'UNESCO, nous avons aussi une responsabilité particulière de préservation de nos espaces naturels : le littoral, les cirques, les ravines, les zones de forêts tropicales et de végétation de montagne.

Nous devons donc limiter à tout prix de gaspiller et de polluer des surfaces pour le stockage des déchets.

Le mot d'ordre général doit donc être à la réduction :

A - **réduction globale**, par la taxation des emballages inutiles, une éco-conception des produits, la promotion d'un comportement davantage citoyen en évitant par exemple les produits jetables, en refusant l'usage des sachets plastiques etc... **L'objectif du plan : réduire de 7% d'ici 2015, n'est pas à la hauteur de l'enjeu.**

Il est nécessaire que la distribution assume le coût des sur-emballages qu'elle demande pour des raisons de pure présentation des produits et corrige elle même ses propres excès:

- Le nouvel octroi de mer, à partir de 2014, devra être un outil pour la limitation de l'importation d'emballages et sur-emballages, de produits non recyclables, non valorisables, non réemployables
- mise en place des sites de déconditionnement après les caisses dans les hyper et supermarchés de l'île.

B - la **réduction drastique des résidus à mettre en décharge**, par la valorisation de tout ce qui peut l'être : déchets verts, plastiques, papiers et cartons, verre, métaux, boues des stations d'épuration. etc...

Le projet proposé a pour objectif, pour respecter les préconisations du Grenelle de l'environnement, de passer de 22 % de valorisation en 2008 à 45 % en 2015 et 50 % en 2020. Ce qui permettrait de réduire à peu près de moitié la fraction à enfouir. (de 377 000 t à 194 000 t). L'objectif peut paraître très ambitieux... Un sentiment qui s'atténue lorsque l'on sait que la Hollande est déjà à 60 %, alors que certaines régions d'Europe atteignent déjà les 75 % de valorisation..

3. REDEVANCE INCITATIVE PLUTÔT QUE TAXE D'ENLEVEMENT PARESSE :

Le Grenelle de l'Environnement préconise un remplacement de la « Taxe d'Ordures Ménagères » par la mise en place de « Redevance Incitative »

Nous reprenons les expressions de Dany Dietmann que nous avons récemment rencontré : la taxe c'est « tu tries ou tu ne tries pas, on s'en moque, tu paies la même chose ». La redevance c'est « mieux tu achètes, plus tu tries, mieux tu compostes, moins tu paies).

Le système de la redevance part du principe que l'enlèvement de tout ce qui est recyclable et valorisable est gratuit ou presque : en gros le verre et le contenu du bac jaune actuel, plus les déchets fermentescibles qui peuvent être compostés soit individuellement, soit dans des bacs à

compost collectifs, soit sur des aires de compostage après ramassage dans les zones d'habitat collectif ou au porte à porte.

L'utilisateur-citoyen ne paie que pour le ramassage des déchets résiduels et, en grande partie, proportionnellement à la quantité de ces résidus non-valorisables. On comptabilise, le poids ou le volume des déchets de chaque ménage. Partout où ce principe a été expérimenté, le volume de déchets résiduels produits a été réduit de manière significative (Jusqu'à 75%).

Tout le monde est gagnant : l'utilisateur qui réduit sa facture, la collectivité dont le coût global diminue et la nature qui paierait un tribut moins lourd aux déchets.

Nous proposons de lancer très rapidement une étude de faisabilité pour cette solution de la redevance incitative et sa mise en place expérimentale sur quelques quartiers.

Il existe deux systèmes :

- la **pesée embarquée**, chaque poubelle étant équipée d'une puce et le camion-benne d'un système de pesée.

- l'**évaluation du volume** au nombre de bacs ramassés pleins. Comme il n'y a plus de fermentescibles, (mis au compostage,) les poubelles ne puent plus et peuvent être ramassées moins souvent.

Il semblerait que la pesée embarquée pose des problèmes de maintenance (risque de balance en panne avec un long délai de livraison pour des pièces commandées à 10 000 km). Plus simple serait de compter les sorties de bacs. Ce sont les volumes (Nombre de sorties multiplié par le volume du bac) qui seraient pris en compte pour la redevance avec une part fixe, liée à la partie administrative, et une part proportionnelle au volume.

4. VALORISER POUR REDUIRE LA FRACTION A ENFOURIR :

Changeons de vocabulaire : ne parlons plus de déchets mais de produits à valoriser.

Première catégorie : les organiques ou fermentescibles.

Ce sont les épiluchures, les tontes de gazons, les résidus d'élagages, les marcs de café, la casse des cyclones etc... On peut en faire un compost de très bonne qualité si on prend certaines précautions.

Il n'est pas normal qu'aujourd'hui les délais de demande d'un composteur individuel dépassent parfois 3 mois. De plus un système doit être mis en place aussi pour le compostage ou ramassage des fermentescibles pour les logements collectifs. Des solutions techniques existent.

Ce sont les fermentescibles qui, mélangés aux boues des stations, peuvent permettre de fabriquer un gaz combustible dans les stations de méthanisation. C'est la seule valorisation énergétique intéressante. Mettons rapidement en place des unités de méthanisation sur les plates-formes de compostage. En plus, les résidus des méthaniseurs constituent, pour l'agriculture, une alternative aux engrais chimiques.

Deuxième catégorie : les matières.

Métaux, verre, papiers et cartons, plastiques doivent être considérés comme de nouvelles « matières premières » ayant réellement une valeur économique.

Certaines bouteilles de verre peuvent même être directement réutilisées après lavage. C'est le

système des consignes, par exemple les bouteilles de Dodo, ramassées de manière informelle.

Mais dans ce domaine, l'insularité et l'éloignement sont de vrais problèmes. Il faut absolument que la puissance publique aide, avec le soutien de l'Europe, en coordination avec les voisins de la Réunion, à l'organisation des filières de recyclage efficaces et performantes. Avec l'idée que tout ce qui peut être fait sur place est bon à prendre parce que cela crée des emplois.

Il n'est pas sûr que l'option du pré-tri mécanobiologique des ordures résiduelles avant enfouissement, retenu par le PDEDMA 974, soit une bonne solution. C'est un peu comme si le Conseil Général partait battu sur le tri. Ne serait-il pas plus judicieux de faire l'économie de ces installations pour concentrer les moyens sur le tri et la valorisation ?

5. LA REUSSITE DU PLAN SUPPOSE UNE IMPLICATION FORTE DES CITOYENS :

L'IMPORTANCE DU TRI DES DECHETS DANGEREUX :

Certains déchets sont particulièrement dangereux, il est très important de les trier à part et de les déposer dans les endroits appropriés.. Même en faible quantité, ils peuvent provoquer des accidents, des intoxications, polluer gravement les sols ou les nappes phréatiques ou empoisonner les boues des stations ou les composts.

Ce sont :

- les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux): ce sont les pansements souillés, les aiguilles etc....et pour lesquels il y a, par ailleurs, régulièrement des accidents du travail.
- les médicaments périmés ou non utilisés.
- les piles et les batteries qui contiennent des métaux lourds toxiques comme le plomb, le mercure, le lithium etc...
- les huiles de vidange, les peintures et les solvants qui sont toxiques pour les personnes et pour l'environnement.
- les pneus usagers qui ne doivent pas être laissés dans la nature, parce qu'ils forment des nids à moustiques et parce qu'ils contiennent des hydrocarbures.

Comme les DASRI dépendent du conseil regional, **la coordination des différents plans concernant les déchets est donc primordiale** : il faut organiser une coordination entre les différentes structures : communes, EPCI, conseil général et conseil régional, en clarifiant les compétences réciproques et sous la responsabilité du CG 974 .

Pour les pneus, piles, batteries, leur nocivité est évidente et la Réunion a déjà trop souffert de leur dissémination. Un système de consigne payé à l'achat et rendu lors de la collecte doit conduire chacun à une attitude responsable pour l'environnement.

Répétons-le encore : la situation actuelle de la Réunion par rapport à la gestion ses déchets n'est pas du tout satisfaisante. Nous avons pris beaucoup de retard et l'inscription récente au Patrimoine de l'UNESCO doit nous servir d'aiguillon pour essayer de combler rapidement ce retard.

Le Département 974 doit mettre les bouchés doubles dans l'implication des citoyens par des campagnes systématiques et réitérées d'information. Tous les moyens disponibles doivent être utilisés : ambassadeurs du tri, radio, spot télé, journaux, établissements

scolaires, commerces, manifestations commerciales etc...

Le retard doit être comblé aussi par un investissement sur la recherche et le développement : il est nécessaire de créer un centre de veille et d'innovation sur le traitement des déchets en milieu tropical, qui permette au CG974 de s'approprier et d'adapter ce qui se fait ailleurs sur la planète.

Dans cette logique, le choix de la redevance incitative est fondamental. Il devrait permettre d'intéresser directement chaque citoyen-consommateur au tri et à la réduction des résidus non valorisables.

L'information doit porter sur :

- la consommation : ne plus acheter de produits sur-emballés, refuser les sachets...
- le tri : comment utiliser correctement les différents systèmes de collecte ?
- le compostage individuel et collectif.
- le soin particulier à apporter au ramassage des déchets dangereux : médicaments et produits toxiques, pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans la nature ou dans les boues des stations d'épuration.
- le système de la redevance s'il est mis en place
- la valeur ajoutée du tri et les filières de valorisation pour motiver les citoyens.

CREER DES RESSOURCERIES :

Une Ressourcerie collecte les objets dont les gens souhaitent se débarrasser pour les réparer et les revendre sans but lucratif. Sa relation avec les usagers du service de collecte de déchets et ses clients permettent à tous de nouer des liens sociaux, de créer des solidarités et d'échanger autour de préoccupations sociales et environnementales. C'est ce que fait par exemple l'association Emmaüs au profit de publics en difficulté.. C'est une bonne solution pour éviter le gaspillage et diminuer la quantité de déchets à traiter. Le CG974 doit encourager leur création à la Réunion.

COMBIEN D'EMPLOIS ?

En plus des emplois actuels des différents EPCI, le PDEDMA prévoit la création de :

- 60 à 150 emplois pour la communication.
- 60 à 90 emplois pour le tri et le traitement.

Il ajoute la création d'un nombre d'emplois indéterminé dans les filières de valorisation à mettre en place.

Ce point de vue nous paraît pessimiste, puisque la gestion des déchets devrait arriver à employer 350 000 personnes pour la France. Rapporté à la population de la Réunion, cela représente 4 000 emplois.

La réduction des déchets globaux et des résidus à stocker ou à enfouir doit devenir une « cause nationale » de tous les Réunionnais. Il en va de l'avenir du magnifique patrimoine naturel, reconnu maintenant au niveau mondial, qu'est notre île de la Réunion tout entière.

EUROPE ECOLOGIE-les Verts REUNION, Novembre 2010

Les porte-paroles

Vanessa Miranville
Jean Erpeldinger

le secrétaire régional :

Thierry Denys

Les autres contributeurs :

Bruno Bourgoeon
Olivier Heye
Gérard Mamet
Nila Minatchy.

ANNEXE : BILAN DU PDEDMA 1996 ET DE LA PREMIERE REVISION 2002 :

Le PDEDMA de 1996 prévoyait certaines installations, le deuxième chiffre donne le nombre d'unités réalisées en 2000 :

Prévus en 1996	réalisés en 2000
20 déchetteries	2
10 plate-forme de compostage	2
2 stations de transit	1
2 incinérateurs	0
3 centres de tri	1

Les responsables chargés du plan estiment que 22 % des installations ont été réalisées en 2000.

La révision du plan 96 intervenue en 2002 était rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- passage à l'intercommunalité effective.
- progression des déchets plus forte que prévu par le plan.
- début de séparation des collectes.
- circulaire du 28 avril 98 qui donne des nouveaux objectifs.

La révision 2002 conforte la filière tri-compostage + incinérateurs.

La révision de 2002 prévoyait aussi certaines installations en complément du plan 1996, le deuxième chiffre donne le nombre d'unités réalisés en 2006 :

Objectif prévu en 2002	réalisés en 2006
58 déchetteries	22
7 stations de transit	2
5 centres de tri	3
2 incinérateurs	0
7 instal. de traitement déchets verts	2
1 instal. traitement boue STEP + déchets verts	0
4 instal. Fermentescibles	1
3 instal. stockage déchets	2
19 réhabilitations de décharges	3

Les responsables chargés de la révision estiment que 29 % des installations ont été réalisées en 2006 par rapport aux objectifs 2002. Dans le cas des incinérateurs, c'est une bonne nouvelle, pour le reste du dispositif, c'est tragique et ça justifierait une explication.

Autre objectif: la version du PDEDMA, amendé en 2002, prévoyait 43% de valorisation. Le constat de 2008 montre que nous atteignons seulement 22%.

Le document donne des éléments d'analyse pour expliquer le faible taux de réalisation :

- le problème du foncier.
 - la contestation des riverains concernés par l'implantation des infrastructures (note : donc, contre les incinérateurs, la lutte a payé...)
 - le rejet des élus quand un projet intervient en période électorale (NIMEY = Not In My Electoral Year). Mais on est toujours entre deux élections ...
 - le manque de budget.
- Combinés à :
- l'évolution des modes de consommation.
 - l'augmentation de la population.

SOURCE : Projet de plan révisé du PDEDMA de la Réunion, cabinet INDIGO, septembre 2010.